

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 15 MARS 2018**

JCT/IC/NL – N° CCAS\_2018DL020

**Date de convocation** : 6 mars 2017

**Affichage du compte-rendu** : 22 mars 2017

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

**OBJET** : CCAS – Demande de subvention Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

L'an deux mille dix huit, le quinze mars à 18:30 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Souade KACI, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Gilles BARRET, Roger VINCENT

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Joseph RIVOIRE), Jeanine BOICHON (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Excusés / absents : Lilian MORINON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Le CCAS entretient des relations partenariales importantes avec la Caisse d'Allocations Familiales, notamment dans le secteur de la Petite enfance.

Le CCAS partage les valeurs majeures défendues par la Caisse d'Allocations Familiales. Les professionnelles de la Petite enfance du CCAS et de la Métropole ont observé un besoin d'accompagnement des jeunes parents. Face à ce constat, le CCAS propose de renforcer son action en faveur du soutien à la parentalité. Les professionnelles de la Petite enfance ont mis en place un Lieu d'Accueil Enfants Parents pour répondre à ce besoin. Pour compléter ce dispositif, il est apparu nécessaire d'organiser des temps forts sur des thèmes de préoccupation des parents exprimés lors d'entretiens ou dans le cadre des actions collectives (LAEP, PMI ou RAM).

À cet effet, Monsieur le président propose au conseil d'administration de solliciter le soutien financier de la CAF dans le cadre du dispositif Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

**En conséquence, après avoir délibéré le conseil d'administration :**

- **AUTORISE** le dépôt d'un dossier de demande de subvention à la CAF dans le cadre du dispositif REAAP ;
- **DIT** que le montant sollicité s'élèvera à 3 000,00 € TTC et sera versé au crédit du budget du CCAS exercice 2018 au chapitre 74 fonction 63 compte 7478.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Claude TALBOT.